

COMPT E - R E N D U C O N S E I L M U N I C I P A L D U J e u d i 2 7 s e p t e m b r e 2 0 1 8 à 2 1 h

Étaient Présents

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – B.CLAISSE – C.CHAUVIERRE – P.GONZALEZ – H.BATT-FRAYSSE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE – M.Ch.BIHOREAU – Th.MARNET – C.MALBEC – Ch.AMAURY – J.DESVIGNES – M.PERRIN – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – E. LE LANDAIS – P.EGEE (arrivé à 21h13) – D.DARIO – Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

M.E.GAUCHE par M.Ch.BIHOREAU

B.BONNAIN par V.LEMAITRE

G.MAREVILLE par M.ROMAIN

Absente : S.NEDELEC

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour "motion de l'ANDES - Association Nationale des Elus aux Sports - concernant les politiques sportives".

La commune est adhérente de cette association et Monsieur CHAUVIERRE y est référent pour le Département. Les annonces gouvernementales concernant les nouvelles restrictions budgétaires du Ministère des Sports sont une réelle inquiétude pour les collectivités territoriales. La proposition de motion a été adressée à tous les membres de l'assemblée.

Accord à l'**unanimité**.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur E. AUBERT

Madame Cécile MALBEC est nommée Secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur E. AUBERT

Le Procès-verbal est adopté à l'**unanimité**.

Suspension de la séance de 21h08 à 21h12 pour signature du registre

III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

Arrivée de M. EGEE à 21h13

2018/32 – Contrats de maintenance préventive pour 4 défibrillateurs avec la Société FND Cardio Course – pour un montant de 288 € T.T.C./an durant 3 ans à compter du 01/01/2018.

2018/33 – Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°03/2017 pour la gestion des activités périscolaire afin de répondre à l'assouplissement de l'organisation de la semaine sur 4 jours et la suppression des NAPS, avec la Société CHARLOTTE LOISIRS.

Mme LEMAITRE s'étonne sur le fait qu'aucune somme ne soit indiquée.

Mme AUBERT répond que c'est aux alentours de 9,3% du montant du marché au bénéfice de la commune.

2018/34 – Avenant n°2 au contrat d'assurance – dommage aux biens – passé avec GROUPAMA afin d'incorporer dans le patrimoine la Microcrèche « Le Village » portant la prime provisionnelle pour l'année 2018 à 14 879.69 € soit une différence de 424 €.

2018/35 – Convention relative aux missions du service de médecine préventive du CIG moyennant un coût d'environ 4 644 € TTC pour une année pleine.

2018/36 – Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France dans le cadre de la DIA n°078 397 1800 47 pour permettre la réalisation d'un projet de logements sur le périmètre dit « Centre-Bourg ».

2018/37 – Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire concernant la modification du taux de cotisation à compter du 01/01/2019 le portant de 1.42 % à 1.58 % avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

2018/38 – Contrat auprès de BERGER-LEVRAULT afin d'accompagner le service Ressources Humaines pour la mise en place du prélèvement à la source moyennant un montant total de 512.40 T.T.C.

IV – Décision modificative n°3

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX indique à l'Assemblée que la rentrée de septembre est propice à un examen des comptes afin d'ajuster un certain nombre de crédits au vu du pourcentage de consommation de certaines imputations ou en fonction d'informations nouvelles inconnues au moment de l'élaboration du budget primitif.

Toutefois ces réajustements restent peu nombreux ce qui n'oblige pas la commune à adopter un budget supplémentaire.

La diminution de crédits du FPIC (Fonds de Péréquation) de 235 000 € permet d'alimenter par des crédits complémentaires, le poste des fluides, celui des fournitures de voirie ainsi que du matériel roulant.

Sans oublier les contributions 2017-2018 au SIAHVY dont le montant n'était pas connu au mois de mars 2018.

Les bonnes nouvelles en matière d'impôts (+ 107 000 €) permettent d'augmenter le virement à la section d'investissement qui est abondé de 273 000 €.

Monsieur DOUX explicite ensuite le redéploiement de crédits d'investissement rendu possible par les économies de la section de Fonctionnement.

Ce redéploiement est de 68 000 € partagés entre l'allée en béton désactivée du cimetière, le complément pour aménagements de voirie et marquage au sol et le remplacement d'un camion pour les services techniques.

Il informe également l'Assemblée que le montant porté à l'article 2111 (terrains nus) est une réserve calculée par équilibre (205 000 €).

Vote à l'unanimité.

V – Biens et subventions transférés à la commune du Mesnil Saint Denis et mis à la disposition du SIAHVY

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX informe l'Assemblée que par délibération du 20 juin dernier, le SIA a procédé à sa dissolution et à la dévolution de son actif, essentiellement, la station d'épuration qui est transférée à la Commune pour être ensuite mise à disposition du SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). La commune et plus tard le SIAHVY doivent approuver par délibérations concordantes, la délibération du SIA.

Monsieur EGEE s'interroge sur les calculs qui ont conduit à l'inscription du déficit de fonctionnement et de l'excédent d'investissement.

M. DOUX lui répondra par courriel pour lui indiquer quelle est l'origine de ces inscriptions. (Il s'agit des résultats de clôture du compte administratif 2017).

Vote à l'unanimité.

VI – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de la station d'épuration

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX informe l'Assemblée que la Commune du Mesnil Saint Denis doit dresser procès-verbal de la mise à disposition de la station d'épuration au SIAHVY, approuver ce procès-verbal et autoriser le Maire à le signer.

Vote à l'unanimité.

VII – Fixation des durées d'amortissement

Rapporteur D. DOUX

La dernière délibération fixant la durée des amortissements en fonction de la nature des immobilisations datait de 2001.

M. DOUX souligne le fait qu'il était devenu nécessaire d'effectuer une mise à jour de cette délibération (imputations et durées des amortissements).

M. EGEE demande à partir de quel montant un bien est amorti ?

M. DOUX répond qu'un bien est amorti à partir de 300 €.

Vote à l'unanimité.

VIII – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la restauration d'œuvre d'art

Rapporteur C. CHAUVIERRE

L'an dernier, la commune a procédé à la restauration du tableau de la Condamnation de Saint Denis.

M. CHAUVIERRE explique que lors d'une visite de Mme GARGUELLE, conservatrice déléguée des Antiquités et objets d'art, celle-ci lui a fait remarquer que le tableau représentant Saint Jacques le Majeur conservé dans l'église méritait également d'être restauré.

C'est une œuvre commanditée par Jacques René Cordier de Launay (1683-1760), Contrôleur des Chevaux légers de la garde du Roy et ancien trésorier général de l'extraordinaire des guerres, attribuée à l'Ecole française "génération 1700", entourage de Joseph-Marie Vien (1716-1809) car apparemment non signée représentant Saint Jacques le Majeur (huile sur toile de 179 x 135 cm et retable en bois peint faux-marbre).

La grande qualité de cette peinture, dont la restauration permettrait sans doute de la révéler plus encore, mériterait par conséquent d'être reconnue par un classement au titre des monuments historiques bien qu'une attribution précise n'ait pas encore pu être établie.

Le Conseil Départemental peut subventionner les travaux à hauteur de 65% par le biais d'une convention au titre de laquelle ce dernier assurera le suivi des travaux et fera l'avance de la totalité du coût estimé entre 15 et 17 000 € TTC.

La participation des 35% restant soit 5 950 € TTC maximum sera demandée à la commune via un titre de recette dès le règlement de la totalité des factures.

Mme DARIO demande si le cadre est inclus dans la restauration.

Mme AUBERT : On ne saura si le cadre a besoin de restauration que lorsque le tableau sera descendu.

Mme DARIO : Est-ce que l'intervention éventuelle sur le cadre est comprise dans le prix.

M. CHAUVIERRE : Normalement oui.

Vote à l'unanimité.

IX – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – 2017

Rapporteur B. CLAISSE

M. CLAISSE commente le rapport. **Dont acte.**

X – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (SPANC) – 2017

Rapporteur B. CLAISSE

M. CLAISSE commente le rapport. **Dont acte.**

XI – Motion Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Rapporteur C. CHAUVIERRE

L'association ANDES regroupe les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif, la commune y est adhérente pour permettre le développement du sport.

Les annonces gouvernementales concernant les nouvelles restrictions budgétaires du Ministère des Sports sont une réelle inquiétude pour les collectivités territoriales.

Le comité Directeur de l'ANDES lors de sa séance du 20 septembre 2018 a rédigé une motion afin d'arrêter les décisions suivantes :

- **Réaffirme** son inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;
- **Mobilisés** depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette dégradation continue du financement du sport ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément ;
- **Pointe les incohérences** entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat ;
- **Invite** à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause ;
- **Appelle** les parlementaires à **consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des**

paris en ligne et de la taxe Buffet (5%) ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Reprise de l'intervention de M. DJAADI :

"N'ayant pas encore pris connaissance de la loi de finances et n'ayant pas analysé les réductions des dépenses qui touchent le ministère des sports, en bref, ne maîtrisant pas le dossier, je préfère m'abstenir.

Toutefois, cette levée de bouclier concernant les baisses de dépenses de ce ministère me gêne. En effet, dans un contexte de déficit budgétaire et de dettes publiques importantes, il faudra à un moment donné accepter le principe de faire des économies sinon la faillite de l'Etat sera inéluctable."

M. CHAUVIERRE prend acte de la position de M. DJAADI.

M. ABOUT explique qu'il est prêt à voter pour cette motion si l'on retire le paragraphe concernant l'inquiétude face aux suppressions ou réaffectations de 1600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés estimant qu'il est peut être nécessaire de réformer ce ministère pour qu'il fonctionne de manière plus efficiente. M. CHAUVIERRE lui répond qu'il comprend sa position et la partage en partie mais que la motion sera votée dans sa globalité.

Reprise de l'intervention de M. EGEE pour le groupe Dynamique 2014 :

« Nous regrettons qu'à travers la motion ANDES que vous portez, on mêle le sport et la politique. Nous nous demandons quelle serait actuellement votre position si le parti 'Les Républicains' que vous soutenez mettait en œuvre une politique pour supprimer 500 000 postes de fonctionnaires. De nombreux secteurs seraient touchés et le sport ne serait pas épargné.

La motivation semble avant tout politique. Vous suivez sans aucun doute la ligne du parti. Nous souhaitons que les sportifs mènent leur combat de manière indépendante et sans récupération politique. »

M. CHAUVIERRE précise à M. EGEE que cette motion est portée uniquement par l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport), qui est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, totalement apolitique, qui regroupe les élus en charge des sports de l'Hexagone et d'Outre-mer, permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif.

Mme Le Maire précise que cette association impose aux élus une charte de bonne conduite, que jamais la politique n'intervient dans leurs débats.

Cette motion de défiance est proposée car les communes sont le premier financeur public du sport en France avec 9,3 Milliards d'euros par an et 80% de la propriété du parc sportif français.

M. CHAUVIERRE prend acte de la décision du groupe Dynamique 2014.

Vote à la majorité : 21 POUR – 3 ABSTENTIONS (S.DJAADI – Q.ABOUT – E.LE LANDAIS) – 4 CONTRE : (P.EGEE – V.LEMAITRE – A.D'ANNOVILLE – B.BONNAIN) pour APPROUVER l'ensemble du contenu de la motion établie par l'ANDES et **S'ASSOCIER** solidairement à la démarche de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

Fin de séance à 22h15